

Fondation Gabriel Péri – Conférence du mardi 11 décembre 2012

*Les processus de militarisation dans l'espace sahélo-saharien et la crise malienne :
Quels enseignements ?*

L'architecture africaine de paix et de sécurité est-elle en capacité de gérer les conflits au Sahel ? Comment évoluer vers des armées nationales républicaines articulées à un pouvoir politique légitime ?

Aly SANOU
Secrétaire Général du MBDHP

Depuis la dernière décennie, la région sahélo-saharienne connaît un tournant majeur lié à l'évolution de la situation politique et militaire dans cette partie du monde. Cette évolution est marquée par la recrudescence et la diversification des défis sécuritaires dans la région. Ainsi, l'apparition et le développement d'AQMI, la présence de troupes et matériels militaires étrangers notamment français et américains, les crises politiques à répétition ainsi que la paupérisation croissante des peuples de cette région constituent de réelles menaces à la paix et à la, sécurité dans la région du Sahel.

La mise en œuvre de l'AAPS est-elle en mesure de faire face à ces défis ? Et comment faire évoluer les armées de la région sahélienne vers des armées républicaines ? Ces deux interrogations constitueront nos axes de réflexions dans les lignes qui suivent.

1. L'architecture africaine de paix et de sécurité face aux défis sécuritaires dans le Sahel

L'architecture africaine de paix et de sécurité comprend un certain nombre de mécanismes pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits ainsi que la reconstruction post-conflit.

La toute première session ordinaire des chefs d'État et de Gouvernement de l'UA tenue à Durban, Afrique du Sud, en 2002 a adopté le Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité qui dote l'Union d'une architecture globale de paix et de sécurité. L'organe placé en première ligne de cette architecture est le conseil de paix et de sécurité.

Viennent à sa suite le Système continental d'alerte rapide (SCAR), le Groupe des Sages et la Force africaine en attente (FAA). Les communautés économiques régionales occupent une place de choix dans cette architecture qui est également déclinée au niveau régional.

Aujourd'hui, pour bon nombre d'observateurs et d'africains, l'AAPS est considérée comme un mécanisme inefficace. Ce point de vue s'explique principalement par deux (2) raisons.

D'abord, l'AAPS n'est pas encore pleinement opérationnelle. Il existe des dysfonctionnements, des incohérences et un manque de synergie entre ses différents mécanismes qui apparaissent comme des organes isolés et cloisonnés. Dans le même sens, la relation entre l'UA et les Communautés économiques régionales n'est pas aussi harmonieuse que le prescrit l'AAPS. Pourtant, l'opérationnalisation de la force africaine en attente, par exemple, repose sur la bonne articulation entre les organes de l'UA notamment le Conseil de paix et de sécurité (CPS) et les Communautés économiques régionales (CER) chargées de la mise en place d'une force à l'échelle de leur région.

Ensuite, le financement de l'AAPS est largement tributaire de la contribution de puissances étrangères. Et dans un monde où ce sont les intérêts géopolitiques et stratégiques qui guident l'action internationale des États les plus forts, ce sont donc naturellement les intérêts particuliers de ces États qui commandent leurs interventions. Cette situation fait peser de sérieux risques de récupération et/ou de manipulation de l'AAPS qui est pourtant censée être la réponse africaine aux menaces sur la paix et la sécurité sur le continent.

Pour ces raisons, l'AAPS n'est pas aujourd'hui en mesure de faire face aux nombreux défis qui se posent sur le continent en matière de sécurité. La gestion des crises ivoirienne, libyenne et autres en est la preuve patente.

A l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, il faut dans un premier temps relever que plusieurs défis d'ordre sécuritaire existent dans cette région. Ces défis sont liés au déficit démocratique ainsi qu'à la fragilité économique, sociale et militaire des États de la région.

Pour faire face à ces menaces, la CEDEAO a adopté le Protocole relatif aux mécanismes de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix, et de la sécurité en 1999. Il a été suivi du protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance du 21 décembre 2001 qui complète le mandat permettant à la CEDEAO de s'attaquer de manière politique, diplomatique et militaire aux causes profondes de conflits.

Le Mécanisme de paix et de sécurité de la CEDEAO est régi par un système institutionnel à trois niveaux :

- La Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des États membres ;
- Le Conseil de Médiation et de Sécurité composé de 9 États membres dont 7 sont élus régulièrement par la Conférence pour deux ans renouvelables.
- La présidence de la Commission de la CEDEAO.

La Conférence délègue au Conseil de Médiation et de Sécurité le pouvoir de prendre des décisions en son nom pour la mise en œuvre du mécanisme.

Le Conseil de médiation et de sécurité est assisté techniquement par

- Une Commission de Défense et de Sécurité ;
- Un Conseil des Sages ;
- La Brigade ou force en attente de la CEDEAO (ECOMOG) conformément à l'AAPS.

Le mécanisme de la CEDEAO a été complété par un système d'alerte précoce pour la prévention des conflits structuré autour d'un Centre d'Observation et de suivi.

Malgré cette architecture sécuritaire, la CEDEAO peine à apporter des solutions idoines et en temps voulu aux menaces sécuritaires que sont les rebellions, les trafics de tout genre, les actes de terrorisme. Les capacités d'anticipation de l'organisation régionale laissent septiques malgré l'existence d'un système d'alerte précoce. Ensuite, la CEDEAO n'arrive pas à s'illustrer dans la gestion politique et diplomatique du dossier sahélien. A vrai dire, l'organisation est incapable de donner une réponse entièrement africaine aux défis sécuritaires dans la région. Elle est malheureusement dans la même situation que l'AAPS. Son indépendance vis-à-vis des puissances étrangères reste à être acquise ; ce qui réduit ses capacités à défendre l'indépendance des États de la région et à agir de façon autonome en fonction de ses propres intérêts stratégiques. Les cas ivoirien et malien l'attestent aisément. Dans ces conditions, il s'agit d'un mécanisme africain par ses institutions et sa composition mais jouant le jeu des intérêts géopolitiques et stratégiques étrangers à l'Afrique. Il n'est donc pas surprenant qu'elle rencontre d'énormes difficultés dans la gestion des crises dans la région d'où la nécessité in fine de renforcer les capacités nationales des États membres à prévenir et gérer leurs propres conflits à travers des institutions fortes, crédibles et démocratiques.

2. Comment évoluer vers des forces armées nationales républicaines articulées à un pouvoir légitime ?

Les armées d'Afrique de l'Ouest en tant que composantes des sociétés africaines n'échappent pas à la crise qui frappe les États de la région. Il n'est pas exagéré de dire aujourd'hui que l'institution militaire est pratiquement en faillite dans une bonne partie des pays d'Afrique de l'Ouest.

Plus précisément, les armées de la sous-région se caractérisent par les faits suivants :

1. Il s'agit pour la plupart d'armées dépendantes de puissances étrangères qui les organisent, les forment, les dotent en équipements et quelques fois les louent pour des opérations extérieures. Ainsi, la plupart de leurs cadres militaires sont formés dans les pays occidentaux principalement en France. De même, des accords de coopération militaire lient ces pays et leurs armées à leurs anciennes métropoles coloniales. Cette situation a pour conséquence d'entraîner la mise sous contrôle des armées concernées. Dans le même sens, la présence de troupes et matériels militaires étrangers obstrue leur développement réel et annihile leurs capacités d'autonomie.

2. La plupart des armées d'Afrique de l'Ouest ont des capacités organisationnelles et opérationnelles limitées. Elles sont faiblement dotées en moyens matériels et ont à leur disposition un personnel mal formé surtout sur les questions liées aux droits humains, à la démocratie et à l'État de droit. Ainsi, au bas de l'échelle, le gros de la troupe comprend des soldats issus de milieux sociaux défavorisés recrutés quelques fois sur la base de leur appartenance ethnique ou de leurs relations dans l'armée ou dans les cercles des pouvoirs en place. Ces derniers ont généralement un sens peu élevé de la discipline ; n'hésitant pas quelques fois à défier ouvertement leurs supérieurs. À cela s'ajoutent leurs conditions de vie

et de travail qui sont généralement exécrables. Les salaires sont le plus souvent en inadéquation avec le coût réel de la vie. Les dotations en matériel, en tenues et autres sont en deçà des besoins. Quant aux carrières, elles sont bien souvent gérées sur les bases subjectives tenant à l'affiliation politique et/ou ethnique. Cette gestion chaotique a un effet dévastateur sur le moral des troupes qui en temps de guerre, sont réticentes à mettre leurs vies en péril. Dans le même temps, la hiérarchie militaire elle-même généralement recrutée sur les mêmes bases est bien souvent incapable de gagner le respect, la considération et l'admiration de la troupe. Elle est bien souvent corrompue et jouit de conditions aux antipodes de celles des hommes de rang. De ce fait, elle n'arrive pas toujours à jouer son rôle de commandement avec efficacité. En l'état actuel des choses, il n'est pas du tout exagéré d'affirmer que n'importe quel groupuscule ayant à sa disposition quelques dizaines de pick-up armés de mitrailleurs est capable de mettre des armées nationales en déroute. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où il s'agit plus d'armées de répression intérieure que de guerre.

3. Ces armées sont pour la plupart non républicaines. Ainsi, en lieu et place d'institutions fortes et crédibles, l'armée a bien souvent été la principale garante de la stabilité de bien d'États ouest-africains. Au fil des années, elle est devenue le principal pilier de bien de pouvoirs en place. A ce titre, elle a bien souvent servi d'instrument de terreur contre les opposants politiques, les journalistes et autres défenseurs des droits humains. L'on se rappelle, au Burkina Faso, avec frayeur la terrible formule « *si tu fais, on te fait et il n'y a rien* » issue de milieux de l'armée et traduit en actes à travers de nombreux assassinats politiques. Les commanditaires et auteurs de tous ces crimes ont toujours bénéficié d'une parfaite impunité. En outre depuis les indépendances formelles, les militaires sont intervenus de façon intempestive pour confisquer le pouvoir politique par des coups d'états plus ou moins sanglants. Et au fil des années, s'est développée et consolidée une tendance putschiste au sein des différentes armées nationales. Celles-ci se sont attribuées le rôle de « derniers recours » en cas de troubles politiques ou sociaux. C'est donc à elles qu'il revient de rétablir l'ordre. Mais quel ordre ? Cette tendance putschiste s'est poursuivie même après le « *retour à des vies constitutionnelles normales* » marqué par l'adoption des constitutions et l'avènement des démocraties pluralistes. L'histoire politique en Afrique de l'Ouest fut donc émaillée de plusieurs intrusions des forces armées dans la vie politique ; la quasi-totalité des États d'Afrique de l'Ouest a connu des coups d'états militaires. À ces éléments constants, tenant aux habitudes et attitudes actuelles des éléments de nos forces de défense, il y a lieu de relever l'esprit mercenaire introduit au sein de celles-ci, du fait d'orientations aventuristes en matière de politique étrangère ; ce qui a contribué à donner aux militaires le goût à la déstabilisation des États.

Au regard de ce qui précède, il est indispensable que les armées nationales ouest-africaines évoluent vers des armées républicaines. Une telle évolution est indissociable de la nécessité de l'existence d'États réellement souverains capables de penser seuls leur développement économique et social. Dans ce contexte, il est impossible de séparer l'édification d'armées fortes de l'apparition d'États réellement souverains capables de mener, par eux-mêmes, des réflexions stratégiques sur leur développement et celui de leurs armées en lien avec les

exigences du monde contemporain. Ainsi, les accords de coopération militaire entre les États de la région et les puissances étrangères ne doivent plus être sources d'asservissement et de domination endiguant de fait le développement et l'autonomisation des armées de la région.

Ensuite, l'armée qui a longtemps été et est encore dans bien de ces pays un pilier du pouvoir ne saurait devenir républicaine sans l'avènement de pouvoirs démocratiques et légitimes fondés sur des États de droit réels. En effet, les déficits démocratiques constituent des portes ouvertes pour la constitution d'armées de service mais aussi pour l'intrusion des forces armées dans la vie politique. C'est pourquoi, l'édification d'États réellement démocratiques fondés sur l'existence et le bon fonctionnement d'institutions fortes et crédibles précède la constitution d'armées républicaines. Tout raisonnement inverse reviendrait à faire l'apologie des coups d'états militaires et autres formes d'intrusion des forces armées dans la vie politique nationale. Pour ce faire, le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est une exigence fondamentale. La souveraineté appartenant aux peuples, c'est à ceux-ci que revient le droit de choisir librement leurs dirigeants par les voies qu'ils jugent propices.

La société civile doit occuper une place de choix dans la réalisation de cette noble entreprise en menant une lutte implacable contre l'impunité, la corruption et pour la démocratie.

Enfin, les capacités organisationnelles et opérationnelles des armées ouest-africaines doivent être améliorées afin que celles-ci jouent pleinement leur rôle de protection de leurs citoyens et des institutions démocratiques. Un tel renforcement des capacités doit se faire parallèlement à la réflexion stratégique sur le développement autonome des armées africaines en lien avec les menaces sécuritaires auxquelles sont confrontées les nations de la région.

En définitive, le Sahel comme bien d'autres parties du monde n'est pas en marge des querelles géostratégiques et politiques opposant les grandes puissances entre elles. Une réponse adéquate et durable aux défis sécuritaires dans cette zone passe donc par la primauté des intérêts des États et peuples sur toute autre considération. Dans leur état actuel, l'AAPS et sa déclinaison ouest-africaine ne sont pas en mesure d'apporter des solutions justes aux questions de sécurité dans le Sahel. C'est pourquoi, la prévention et la gestion efficaces des conflits dans cette partie du monde passent avant tout par la construction d'États véritablement démocratiques s'appuyant sur des institutions fortes et capables d'apporter des solutions aux préoccupations élémentaires des populations en matière d'eau, d'assainissement, d'éducation, de santé, de travail, de logement, bref des États capables de redonner espoir à leurs peuples. Cela n'est possible que si ces États arrivent à assumer de façon entière leur souveraineté à travers un processus endogène de maturation démocratique.